



ARBITRE RÉGIONAL DE PATINAGE SYNCHRONISÉ

Juge de niveau senior (2 ans) : Date de la promotion senior _____

Antécédents de patinage :

deux parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse junior bronze; ou

un parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse senior ou test de compétition juvénile; ou

un test de niveau plus élevé

(Voir l'article 13.1 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels pour plus de renseignements)

Stage (le cas échéant) : Date : _____

Arbitrage d'au moins deux compétitions sur invitation (court et libre)

* le court et le libre peuvent être d'un événement/compétition différents, par contre un total de 2 courts et 2 libres est exigé.

Événement : _____ Date : _____

Événement : _____ Date : _____

Événement : _____ Date : _____

Événement : _____ Date : _____

Rapports d'arbitre sur la notation au niveau actuel

Toutes les cases ci-dessous doivent être cochées.

Événement : _____ Date : _____

Événement : _____ Date : _____

À noter : Les rapports d'arbitre peuvent concerner le niveau intermédiaire (5 équipes exigées), junior, ouvert ou senior.

Conformément à l'article 3.4 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels, toutes les exigences sont valides pour deux ans à compter de la date d'achèvement.